



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense : fonctionnement

Question écrite n° 124814

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la proposition de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale dans le rapport n° 3544 sur le projet de loi (n° 3507) de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010. La commission propose pour le programme 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale, de définir un indicateur permettant de mesurer la qualité du service rendu aux demandeurs des trois procédures d'indemnisation. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître comment le ministère prévoit de mettre en œuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124814

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13194

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)